



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Pouvoirs	3
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
29 septembre 2022

Date d'affichage  
29 septembre 2022

Avis 2022\_33

**Affaires scolaires :**  
**Subvention**  
**coopérative scolaire**  
**pour financement**  
**stage de voile classe**  
**CE2-CM1-CM2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

**Etaient présents :** Michel ARDOUVIN, Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Marc DRIVET, Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT,

**Pouvoirs :** Jean-Claude DIJOURD qui a donné pouvoir à Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER qui a donné pouvoir à Michel ARDOUVIN, Jacques VROMANT qui a donné pouvoir à Sophie GOMMET

**Absents excusés :** Marc BARRILLON, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Cécile GAVARD, Jacques VROMANT

**Secrétaire de séance :** Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Madame Martine BEGET informe le Conseil Municipal de la demande émanant de la Directrice d'école sollicitant une subvention concernant le projet d'« Initiation et découverte, pratique nautique en pleine nature ».

Monsieur Clovis GODINOT, partie prenante, ne participe ni au débat ni au vote.

Ce stage de voile s'est déroulé en semaine 39 au Yacht Club du Bourget du Lac avec une participation de 19 élèves (classe de Mme Coulomb). Le déplacement à la plage du Bourget du Lac a été pris en charge par les parents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **DECIDE** de soutenir le projet d'initiation et de découverte, pratique nautique en pleine nature.

✓ **DECIDE** l'attribution d'une subvention avec une prise en charge de moitié de la prestation soit une somme globale de 911.40 € (Devis 2022.180 de l'entreprise YachtClub pour un montant de 1822.80 € TTC).

✓ **DITS** que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré en séance.  
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Marc DRIVET

